

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA HAGUE**

**712DL2020-003**

**OBJET :     REGLEMENT ET TARIFS DES SALLES COMMUNALES DE LA  
                  HAGUE  
                  ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 712DL2019-017**

L'an deux mil vingt, le onze février à 20h, le conseil municipal de la Commune de la Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel, sous la présidence de madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 219

Nombre de conseillers présents : 154

Nombre de participants au vote : 160

Date de convocation de la Commune de la Hague : 4 février 2020

Date d'affichage de la convocation : 4 février 2020

Date d'affichage de la délibération : 14 février 2020

**PRESENTS** : ADAM Privanne, BUISSON Roger, DIGARD Antoine, DORMOY Catherine, FLAMBART Corinne, GAUVAIN Stéphane, HENRY Claude, JEAN Martial, SZMAJ Christine, CAVELIER Stéphane, DELALANDE Bruno, GASNIER Philippe, GOSSELIN Albert, HUET Chantal, LEMARECHAL Nicolas, DAUVIN Denis, DIGUET Alexandra, GROF Béatrice, JAUSET Jean-Paul, LECONTE Céline, LEGER Bruno, LELONG Sébastien, RAIMBAUD Jean-Paul, ARLIX Jean, BIENVENU Denis, BIGOT Valérie, CEDRA Nicole, CHUQUET Maryline, DEGOUEY Serge, LARQUET Emmanuelle, LEDUC Pierline, LEFEVRE Noël, MERCIER Philippe, RENAULT Xavier, ALBAREZ Raymond, BELHOMME Jérôme, HAMELIN Jacques, NOEL Nelly, CRANOIS Louis-Gilles, HAMELIN Jacques, LABASQUE Jean-François, LE SAUX Michel, LEBOULENGER Rémi, LECARPENTIER Régine, ANDRE Gilbert, CEDRA Camille, JACQUET-ROQUET Sophie, JOURDAIN Patrick, GIOT Maryline, GROULT Arnaud, HUET Sébastien, LEONARD Thierry, LERENDU Patrick, LEVESQUE Michel, MAHIER Manuela, MOITIE Serge, BONNISSENT Sophie, BRISSET Dalila, DOUAT Georges, DUBOST Hubert, FAGNANT Nathalie, HELYE Christelle, HUREL Eric, KIRCHNER Marie, LE BEL Didier, LECOSTEY Jean, LESVENTES Serge, OLIVIER Céline, BECQUET Dominique, GOUIN Patrick, LAVENU Patrick, LENEPEVEU Bruno, LETELLIER Jean-Louis, MAIGNAN Martial, MOULIN Frédéric, PERRIQUET Jeanne-Marie, REGNAULT Sylvie, BEAUMONT Denis, CERVANTES Pascale, GOSSELIN Martial, LECOSTEY Eliane, LECOUEVEY Jean-Paul, CHARDOT Jean-Pierre, DAMOURETTE Bertrand, DELACOUR Gérard, FERREY Michel, GOSSELIN Anne-Marie, LETERRIER Dominique, GUILLOU Eric, GUILLOU Isabelle, HOCHET Dominique, MONHUREL Pascal, ROUCAN Robert, VOISIN Eric, AILLET Marylise, CAUVIN Joseph, CHIBAS-LE TULLIER Christine, DIGARD Chantal, LADVENU Marinette, LEFRETEUR Emmanuel, LESCOT Maxime, LUPO Antoine, PINABEL David, COTTEBRUNE Olivier, DUBOST Nathalie, DUREL Jean-Marie, LECOEUR Denis, REBOURS Sébastien, RENOUF Jean-Luc, SULPICE Ludivine, THOMAS Caroline, TRAVERT Laurent, BESSE Patricia, DAMOURETTE Etienne, GLINEL Bernard, JUMELIN Pascale, LELEU René, MESNIL Pierre, RENEAULT Serge, SALOU Nadine, ALESSANDRINI Marie-Claude, CAUCHEBRAIS Patrick, DRUEZ Yveline, FLEURY Jean-

Marie, LAY Laurence, LEFRANCOIS Laurent, LEMOINE Julie, PRUNIER Serge, RAMARE Henri, RENET Gilles, SADOT Jackie, THARSILE Marie-Berthe, VERVIALLE Odile, BONNISSANT Jean-Yves, CAILLE Sylvie, DALMONT Hubert, DIGUET Fabrice, LECERF Mélodie, LECHEVALIER Gaëlle, LEFAIX Denise, LEHUBY Delphine, LETOURNEUR Bruno, MARTIN Hélène, OLIVIER Fabien, PICAUVET Pascal, SARCHET Jean-Baptiste, THEVELEIN Séverine, AGNES Martine, CHEVEREAU Gérard, DUPEYRAT Alain, EMILE Benoît, JEANNE Philippe, LAGALLE Martial, SANSON Yveline.

**ABSENTS EXCUSES** : BOUQUEREL Bénédicte, GOSSELIN Hubert, HAMEL Vincent, LECONTE Marylène, PERROTTE Thomas, BELLIN Rénaud, BIGOT Eric, PIERRE Isabelle, HENRY Céline, ROBERT Isabelle, SAMSON Patrick, VOLAND Christophe, BUNEL Christian, BRISION Anthony, GUILLERME Francis, GUILLERME Pascal, HUYGHE Virginie, TRIPEY Franck, CALVET Jennifer, DUBOST Gyslain, LEQUILBEC Joël, DIDIER Christiane, HENRY Cédric, BAERT Béatrice, BANCKAERT Eric, GARNIER Carole, PRUDHOMME Odile, QUONIAM Jean-Rémy, LECERF Guylianne, BEAUCHE Jean-Christophe, BUNEL Katia, DIGARD David, HELEINE Fabienne, ALEXANDRE Dorothee, BEUVE Caroline, MASSIEU Nicolas, SAUNEUF André, ALEXANDRE Fernand, DUVAL Benoit, LEQUERTIER Patrick, SAILLARD Murielle, ALTHOFFER Mickaël, FAILLOT Magali, QUENTIN Stéphane, CHAVOUTIER Nicolle, GOSSELIN Ludovic, JEANNE Anthony, LAMPIN Brigitte, LECHIEN Pascale, LEPARQUOIS Olivier, DEGUETTE Hervé, GOURDIN René, JACQUET Charles, LESEIGNEUR Maeva, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, MESNIL Laurent, SAINT AUBERT Julien, ANDRE Marie-Reine, NICOLLET Corinne.

**PROCURATIONS** :

Monsieur LEGUERRIER Mathias a donné procuration à monsieur MERCIER Philippe.

Monsieur TARDIF Pierre a donné procuration à madame LEDUC Pierline.

Madame MONCHAUX Nathalie a donné procuration à madame CERVANTES Pascale.

Madame LEBACHELEY Chantal a donné procuration à madame HOCHET Dominique.

Madame LAURENT Sarah a donné procuration à madame DIGUET Alexandra.

Madame DUCHEMIN Mélanie a donné procuration à monsieur BELHOMME Jérôme.

Monsieur FAUVIN David, receveur, était présent.

Monsieur BELHOMME Jérôme a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture,

Signé électroniquement par  
Le maire de la Commune de la Hague  
Yveline DRUEZ

**COMMUNE DE LA HAGUE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020**

**712DL2020-003**

**REGLEMENT ET TARIFS DES SALLES COMMUNALES DE LA HAGUE  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 712DL2019-017**

Madame le maire, sur la proposition de l'adjoint chargé des logements, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La mise à disposition des salles communales est un service rendu à la population qui contribue à l'animation de la vie locale dans le cadre d'un usage démocratique.

A ce titre, le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les meilleures conditions de gestion de ces bâtiments communaux. Le Code général des collectivités territoriales prévoit, en effet, que le maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de « conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits ».

Il lui revient donc, en tant qu'administrateur des biens communaux de fixer la réglementation applicable à ces salles communales et d'en assurer la bonne gestion tout en maintenant l'ordre public par ses pouvoirs de police administrative.

Le conseil municipal, est quant à lui, compétent pour déterminer, par délibération la contribution financière due à raison de cette utilisation.

En application de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance dans la limite des tarifs fixés par le conseil municipal.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (toute réservation antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2020 se verra appliquer le tarif en vigueur lors de l'utilisation de la salle, à moins que le contrat n'ait été signé avant le 1<sup>er</sup> janvier).

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et l'article L. 2125-1,

Vu l'avis favorable de la commission logements le 20/01/2020, sur les conditions de mise à disposition prévues dans le projet de règlement intérieur unique des salles et de l'application des tarifs,

-----

Après en avoir délibéré en séance par 139 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

Le conseil municipal,

décide,

- D'appliquer les tarifs suivants pour les locations de salles.
- Dans le cadre d'une réception après célébration de funérailles, une salle de la commune concernée pourra être mise à disposition gratuitement pendant la durée de la cérémonie.

TARIF LOCATION SALLES <b>POUR UNE JOURNEE EN SEMAINE (du lundi 12h au jeudi soir)</b>		
LOCATION VAISSELLE COMPRISE		
	TARIF HAGUE	TARIF Hors HAGUE
<b>Catégorie 1</b>		
Vasteville St Croix-Hague Acqueville (rdc) Vauville (ancien resto scolaire)	25,00 €	50,00 €
Acqueville (étage uniquement associations Hague)	/	/
<b>Catégorie 2</b>		
Jobourg Omonville-la-Petite Beaumont-Hague (Petite salle) Biville (Petite salle)	50,00 €	100,00 €
Urville-Nacqueville <b>salle d'activités</b> Digulleville ( <b>Ancienne école uniquement associations Hague</b> )	50,00 €	
Tonneville ( <b>ancienne école uniquement associations Hague</b> )	/	/
	/	/
<b>Catégorie 3</b>		
Auderville Jobourg Tonneville Vauville Omonville-la-Rogue Branville-Hague Saint-Germain-des-Vaux Herqueville Gréville-Hague	75,00 €	150,00 €
Urville-Nacqueville <b>salle communale</b>	75,00 €	/
<b>Catégorie 4</b>		
Acqueville Biville Vasteville Sainte-Croix-Hague Flottemanville-Hague Beaumont-Hague	100,00 €	200,00 €
<b>Catégorie 5</b>		
Urville-Nacqueville <b>salle des fêtes</b>	250,00 €	300,00 €
<b>Catégorie 6</b>		
Gréville-Hague (clos Millet)	240,00 €	300,00 €
<b>Catégorie 7</b>		
Digulleville salle des fêtes	200,00 €	300,00 €
Bar et salon (en semaine)	100,00 €	200,00 €

TARIF LOCATION SALLES <b>POUR UN WEEK-END</b> (vendredi au lundi matin) LOCATION VAISSELLE COMPRISE		
	HAGUE	HORS HAGUE
<b>Catégorie 1</b>		
Vasteville St Croix-Hague Vauville (ancien resto scolaire Acqueville (rdc)		
Tonneville salle de repos Tonneville salle de vin d'honneur (locations possibles uniquement avec la salle des fêtes)	50,00 €	100,00 €
Acqueville (étage uniquement associations Hague)	/	/
<b>Catégorie 2</b>		
Jobourg Omonville-la-Petite Beaumont-Hague (Petite salle) Biville (Petite salle)	100,00 €	200,00 €
Urville-Nacqueville <b>salle d'activité</b> Digulleville ( <b>Ancienne école uniquement</b> <b>associations Hague</b> )	100,00 € /	/ /
Tonneville ( <b>Ancienne école uniquement</b> <b>associations Hague</b> )	/	/
<b>Catégorie 3</b>		
Auderville Jobourg Tonneville Vauville Omonville-la-Rogue Branville-Hague Saint-Germain-des-Vaux Herqueville Gréville-Hague	150,00 €	300,00 €
Urville-Nacqueville <b>salle communale</b>	150,00€	/
<b>Catégorie 4</b>		
Acqueville Biville Vasteville Sainte-Croix-Hague Flottemanville-Hague Beaumont-Hague	200,00 €	400,00 €
<b>Catégorie 5</b>		
Urville-Nacqueville <b>salle des fêtes</b>	600,00 €	750,00 €
<b>Catégorie 6</b>		
Gréville-Hague Clos Millet	380,00 €	480,00 €
<b>Catégorie 7</b>		
Digulleville salle des fêtes Bar et salon	400,00 € /	600,00 € /

TARIF LOCATION SALLES <b>POUR UN WEEK-END LONG</b> LOCATION VAISSELLE COMPRISE		
	HAGUE	HORS HAGUE
<b>Catégorie 1</b>		
Vasteville St Croix-Hague Vauville (ancien resto scolaire Acqueville (rdc)		
Tonneville salle de repos Tonneville salle de vin d'honneur (locations possibles uniquement avec la salle des fêtes)	75,00 €	150,00 €
Acqueville (étage uniquement associations Hague)	/	/
<b>Catégorie 2</b>		
Jobourg Omonville-la-Petite Beaumont-Hague (Petite salle) Biville(Petite salle)	150,00 €	300,00 €
Urville-Nacqueville <b>salle d'activité</b> Digulleville ( <b>Ancienne école uniquement associations Hague</b> ) Tonneville ( <b>Ancienne école, uniquement associations Hague</b> )	150,00 € / /	/ / /
<b>Catégorie 3</b>		
Auderville Jobourg Tonneville Vauville Omonville-la-Rogue Branville-Hague Saint-Germain-des-Vaux Herqueville Gréville-Hague	225,00 €	450,00 €
Urville-Nacqueville <b>salle communale</b>	225,00 €	/
<b>Catégorie 4</b>		
Acqueville Biville Vasteville Sainte-Croix-Hague Flottemanville-Hague Beaumont-Hague	300,00 €	600,00 €
<b>Catégorie 5</b>		
Urville-Nacqueville <b>salle des fêtes</b>	700,00 €	850,00 €
<b>Catégorie 6</b>		
Gréville-Hague (clos Millet)	530,00 €	660,00 €
<b>Catégorie 7</b>		
Digulleville salle des fêtes Bar et salon	480,00 € /	700,00 € /

- D'adopter le règlement joint pour toutes les salles de la Commune de la Hague, fixant les modalités de réservation.
- D'accorder la gratuité **aux associations de La Hague** selon le règlement joint.
- De valider les tarifs en cas de casse ou perte de vaisselle.
- De valider la facturation de l'électricité pour toutes les salles, selon un relevé de compteur qui sera fait lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie. Le prix sera de 0,20 € KWH pour toutes les salles, sauf pour la salle :
  - o de Flottemanville-Hague où un forfait de 50 € est appliqué à chaque réservation,
  - o de Branville- hague :
    - par jour de location de mai à septembre inclus : 15€
    - par jour de location d'octobre à avril inclus : 30€
  - o Vauville, où le prix de l'énergie est compris dans la location et Urville-Nacqueville pour la salle communale et d'activité situées sous la mairie
  - o Saint-Germain-des-Vaux où l'électricité sera facturée à 0.20 € kwh
  - o Le gaz, dans les salles le nécessitant, sera facturé 2.50 €/m<sup>3</sup>, soit 0.025 € par litre gazeux, selon relevé de compteur.
  - o Dans le cas où la vaisselle ne serait pas propre, un forfait de nettoyage de 100 € sera facturé en complément de la location.
- De valider les prix de la vaisselle ci-dessous :

Equipement	Prix unitaire en euros TTC
Allume gaz	8,00
Araignée inox	45,00
Assiette creuse	3,50
Assiette dessert	3,00
Assiette plate	3,50
Bac inox perforé 32.5 * 53 * 15cm	44,85
Bac inox perforé 32.50 * 53 * 6cm	21,05
Bannette à pain longue	3,15
Bannette à pain ronde	3,15
Bassine inox « cul de poule »	31,00
Bol	1,90
Boîte en plastique	3.90
Broc verre 1 litre	3,35
Broche barbecue	100,00
Cafetière	50,00
Carafon 1 litre	1,00
Carafon 1/2l	0,70
Casier 25 verres	41,00
Casier 49 verres	48,00
Casier lavage couverts	16,35
Casserole diamètre 18cm avec bec verseur	16,50
Casserole diamètre 18.5cm	16,50
Casserole diamètre 19cm	16,50
Casserole diamètre 20.50cm	19,85
Casserole diamètre 25cm	21,55

Casserole diamètre 29 cm	31,10
Casse noix	7,30
Cendrier	2,20
Chaise	45,00
Chariot ménage	120,00
Chariot poubelle	190,00
Chariot rangement mobile	212,00
Cloche à micro-ondes	4,60
Coupe glace	1,55
Couteau à pain	15,00
Couteau boucher (couperet)	49,60
Couteau à fromage	5,40
Couteau à huitres	2,30
Couteau à poisson	3,55
Couteau de table	3,00
Couvercle faitout et marmite	23,00
Corbeille à pain	9,00
Cuillère à café	1,10
Cuillère à glace	3,50
Cuillère à moutarde	0,70
Cuillère de table	2,00
Décapsuleur	2,00
Econome	0,90€
Ecumoire petit	4,75
Ecumoire grand	14,40
Entonnoir plastique	4,50
Essoreuse à salade	167,00
Faitout diamètre 32 cm	66,50
Faitout diamètre 41 cm	107,40
Fouet inox petit	10,00
Fouet inox grand	15,00
Four à micro-ondes	80,00
Fourchette à poisson	3,55
Fourchette deux dents à viande	7,15
Fourchette de table	3,00
Fusil à affûter	23,70
Grand couteau de cuisine	19,75
Dalles de plafond	35,00
Grille plate pâtisserie	8,20
Légumier inox	8,32
Louche de table	3,15
Louche de table diamètre 10 cm	6,35
Louche de table diamètre 20 cm	23,00
Manne à pain	84,73
Marmite petite	80,85
Marmite grande	99,75
Moutardier	4,40
Mug	4,60
Ouvre boîte	1,55
Ouvre boîte sur socle serre joint	165,60

Passoire avec manche	40,70
Passoire à pieds	86,75
Pelle à tarte	3,55
Pelle ajourée perforée inox	9,50€
Percolateur	277,00
Pichet eau verre	1,65
Pichet et couvercle polyester	11,20 et 4,70
Pince à salade	11,40
Pince à crabe	3,00
Planche à découper	28,70
Planche à découper 50 x 35 cms	147,00
Planche à découper 40 x 24 cms	117,00
Plaque à rôtir	91,35
Plat à rôtir	64,60
Plat inox creux 19 cm	6,20
Plat inox creux 22 cm	7,15
Plat inox long 60 cm	8,00
Plat inox ovale 41 cm	5,40
Plat inox rond diamètre 31 cm	7,55
Plat ovale inox 41 cm	5,40
Plat rond inox 30cm	6,15
Plateau	3,35
Plateau fromage	12,95
Poêle diam 37 cm	29,90
Poêle anti adhésive 40cm	102,40
Pot à café inox	20,00
Pot à lait inox	12,50
Poissonnière alu 60 x 20	59,50
Ramequin / ravier	0,65
Saladier empilable 23 cm	2,35
Saladier porcelaine (n°10)	30,50
Saladier porcelaine (n° 7)	14,50
Salière ou poivrière nue ménager	4,40
Saucière inox	5,50
Seau à glaçons	36,50
Passer sauce conique	16,20
Scie boucher	19,90
serveuse à café inox	12,70
Serveuse faïence	10,05
Soupière	21,35
Spatule 30	3,50
Spatule 40	4,50
Spatule 80	15,50
Sucrier inox	20,70
Table	320,00
Tasse à café 9cl	2,50
Tasse à thé	3,00
Théière	10,00
Tire-bouchon	10,00
Tire-bouchon mural	120,00

Vase	6,00
Verre apéritif	1,10
Verre digestif	1,55
Verre champagne	2,10
Verre eau	2,10
Verre vin	2,00
Verre ordinaire	0,40

Signé électroniquement par  
Le maire de la Commune de la Hague  
Yveline DRUEZ

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Règlement et tarifs des salles communales de La Hague Annule et remplace la délibération 712DL2019-017

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/02/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/02/2020

---

**Numéro de l'acte :** 712DL2020-003 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 050-200065415-20200211-712DL2020-003-DE

---

**Date de décision :** 11/02/2020

**Acte transmis par :** Severine GIRAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires